

**Note à l'attention
des candidats admis en LICENCE 3 ADST
au titre de l'année 2017 – 2018**

Document à lire ATTENTIVEMENT

- Les candidats sont admis à l'ISCID au titre de l'année 2017-2018 sous réserve de l'obtention des diplômes ou des titres requis.
Un candidat qui n'obtiendrait pas par exemple le BTS, perdrait le bénéfice de son admission en LICENCE 3, sans recours possible.
- Le candidat admis -s'il ne l'a pas déjà fait lors de la constitution de son dossier de candidature- **doit nous faire parvenir dès que possible** par mail ou courrier postal, un document justifiant le niveau **BAC + 2 années d'études supérieures validées** (copie de diplôme ou relevé de notes).
- **Le candidat admis doit nous signifier sa décision d'intégrer ou non la formation**

IMPERATIVEMENT avant le Lundi 10 Juillet 2017 à 12h30
PAR MAIL à l'adresse iscid.aa@univ-tlse2.fr

ATTENTION !!

En l'absence de réponse par écrit à cette date, le candidat perdra le bénéfice de son admission au profit d'un candidat sur liste d'attente.

- Le candidat admis va recevoir une lettre d'admission par courrier postal dans le courant du mois de juillet 2017.
Inutile d'attendre ce courrier pour nous signifier votre décision d'intégrer ou non la formation ; vous pouvez le faire dès que vous aurez connaissance des résultats publiés sur le site internet de la formation.
- Le dossier de travaux personnels vous sera restitué en main propre à la rentrée.

La rentrée universitaire aura lieu
Lundi 2 Octobre à 14h – Présence obligatoire
ISCID – Institut Supérieur Couleur Image Design - Centre Universitaire
116, boulevard Montauriol 82000 MONTAUBAN

- Les informations concernant l'emploi du temps, l'organisation de l'année universitaire, le fonctionnement de la formation et celui du site vous seront communiqués lors de la réunion de rentrée.

➤ TRANSFERT DE DOSSIER

Concerne les étudiants issus :

- d'un cursus universitaire, hors Université Toulouse Jean Jaures
- de formation en établissements privés conventionnés

Ne concerne pas les étudiants issus de formations en BTS, de formations en établissements privés non conventionnés.

Vous devez prévoir le transfert de votre dossier le plus rapidement possible car les démarches sont parfois très longues.

Vous devez **obligatoirement contacter votre université d'origine** et leur communiquer la fiche « Transfert Accueil » (à télécharger sur le site web de l'Université Toulouse Jean Jaurès). Votre université d'origine devra transmettre votre dossier accompagné de cette fiche dûment complétée à :

**ISCID – Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne
116, boulevard Montauriol
82000 MONTAUBAN**

Plus de renseignements sur la procédure de transfert de dossier sur le site de l'Université Toulouse – Jean Jaurès – <http://univ-tlse2.fr>

Rubrique Formation Insertion => Inscriptions / Scolarité => dans Informations Scolarité cliquer sur « transfert en provenance d'une autre Université »

➤ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La délivrance d'un certificat de scolarité ne pourra avoir lieu qu'après l'inscription administrative.

Toutes les démarches relatives à l'inscription vous seront transmises par mail au mois de Juillet 2017.

Plus de renseignements sur le site de l'Université Toulouse – Jean Jaurès
<http://univ-tlse2.fr> Rubrique Formation Insertion => Inscriptions / Scolarité

Les étudiants de l'ISCID effectueront leur inscription administrative :

**Au centre universitaire de Tarn-et-Garonne
ISCID - Pavillon des arts
116, boulevard Montauriol
82000 MONTAUBAN**

Les 13, 14 & 15 Septembre.

Les titulaires de diplômes étrangers devront effectuer leur inscription au Pôle des Etudiants Etrangers de la Division de la Vie Etudiante (DIVE) située sur le Campus du Mirail à l'Université Toulouse – Jean Jaurès à Toulouse.

• LIENS UTILES

www.iscid.univ-tlse2.fr/ - www.facebook.com/Institutsuperieurcouleurimagedesign/
www.univ-tlse2.fr
www.universite82.com